



Extrait du OIEau

<http://garonne.oieau.fr/spip.php?article4866>

Un dossier d'Eaudanslaville - Une loi fondatrice pour la reconquête de la biodiversité

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -



Date de mise en ligne : mardi 13 septembre 2016

OIEau

La [Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages](#) a été publiée au Journal officiel. Elle constitue une avancée importante pour les politiques environnementales et notamment le domaine de l'eau.

La loi dite « biodiversité » énonce trois dispositions substantielles intéressantes : la reconnaissance du préjudice écologique, la non-régression du droit de l'environnement et la compensation des atteintes à l'environnement. Outre ces éléments, une réforme institutionnelle conduit notamment à la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

Le dernier dossier d'Eaudanslaville revient sur cette loi. Vous pourrez y découvrir deux grandes parties thématiques :

- Dispositions substantielles : réparation, compensation, non régression du droit de l'environnement
- Réforme institutionnelle : création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB)

[Accéder au dossier "Une loi fondatrice pour la reconquête de la biodiversité".](#)

N'hésitez pas non plus à découvrir [la dernière lettre d'information d'Eaudanslaville](#) !